

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Édith Primeau

<https://www.cadre21.org/membres/48a5a4f53bd753829c13b030>

Date d'obtention : 2021-05-19 17:32:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'important restera toujours la communication. Il est primordial de connaître les faits tels qu'ils sont avant d'agir.

Rassurer le jeune dans chacune des étapes assure une plus grande transparence de celui-ci. Lui apporter mon soutien et mon respect dans toute la démarche. Demeurer claire et bienveillante dans mon intervention.

Remplir la ou les grilles d'évaluation de l'incident (Toujours aller vérifier l'information obtenue)...rencontrer les jeunes impliqués

Prendre le temps de bien évaluer la situation avec les informations obtenues et vérifiées .

Confisquer les appareils susceptibles de contenir les photos ou vidéos.

Communiquer avec notre PIMS et communiquer avec les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

À chacune d'elles, on se doit de bien connaître les faits. Il faut souvent s'attendre à une information qui nous arrive plus tard et agir en conséquence.

Bien prendre son temps et consulter les outils qui nous sont fournis ce qui assure une meilleure démarche.

Des situations sont plus claires et plus simples à gérer mais non moins importantes. La bienveillance et le soutien restent prioritaires en tout temps.

Quelle que soit la situation, on s'aperçoit clairement qu'à bien suivre les étapes, l'aide et l'accompagnement à chacun des jeunes impliqués sont présents ainsi qu'à leurs parents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate demeure pour moi la confiscation de l'appareil du jeune et surtout, lors de son refus de nous le remettre. Bien souvent, lors d'une confiscation, le parent entre en jeu et ce n'est pas facile. Même si nous leur expliquons bien le pourquoi de notre action, ça demeure très ardu et même conflictuel avec certains.

Lors de refus du jeune de nous le remettre, là aussi ça peut devenir conflictuel dans l'attente de l'intervention du policier.